

COMMUNIQUE N°A262 / ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/CSAGM du 11 JUIN 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°002/AONO/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2025 DU 24 AVRIL 2025, POUR LA SOUSCRIPTION ANNUELLE DE LA POLICE D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGES DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER ET RESPONSABILITE CIVILE CHEF D'ENTREPRISE DE L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (ARSEL) AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

(FINANCEMENT : budget ARSEL, exercice 2025)

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité Communique :

Le soumissionnaire ci-après est retenu pour l'exécution de la prestation objet de l'Avis d'appel d'offres susmentionné. Il s'agit de :

LIBELLE DE LA PRESTATION	ATTRIBUTAIRES	MONTANT D'ATTRIBUTION EN FCFA TTC	DUREE DE LA PRESTATION
Police d'assurance globale dommages du patrimoine mobilier et immobilier et responsabilité civile chef d'entreprise de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL) au titre de l'exercice 2025	ZENITH ASSURANCE	13 515 655	12 MOIS

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives, Financières et des Ressources Humaines (DAAFRH) de l'ARSEL pour l'élaboration du projet de marché y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites. Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de cautions.

Copies :

- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ P/CIPM



Jean Pascal Nkot